

Permis de former

7 ou 14h de formation selon recyclage ou formation initiale

Le Permis de former est une formation obligatoire destinée aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de la Branche HCR (hôtels, cafés, restaurants). En mettant en place ce dispositif unique, harmonisé sur tout le territoire, la Branche montre son attachement à la pédagogie de l'alternance : elle souhaite offrir aux professionnels de demain une formation de qualité afin de transmettre ses savoir-faire.

OBJECTIFS DE FORMATION

Le Permis de former permet aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de connaître pleinement :

- les règles du contrat d'alternance,
- l'accueil, l'information, la communication,
- l'encadrement et l'accompagnement,
- l'évaluation,
- le transfert des compétences.

PUBLIC CONCERNÉ

Les tuteurs et maîtres d'apprentissage de la Branche hôtels, cafés, restaurants, qui encadrent ou qui souhaitent encadrer un alternant en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage Le tuteur doit justifier de l'obtention du Permis de former au moment de la conclusion du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

CONDITIONS POUR ÊTRE TUTEUR OU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le tuteur doit :

- avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle et une qualification en rapport avec l'objectif de la professionnalisation visé,
- ne pas suivre simultanément plus de 3 bénéficiaires de contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage ou de reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A), (2 si le tuteur est le chef d'entreprise).

Le maître d'apprentissage doit :

- soit être titulaire d'un diplôme ou d'un titre du même domaine que celui visé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti
- soit justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec ladite qualification.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	ARDENNES	AUBE	MARNE	HAUTE-MARNE	AISNE
	DÉVELOPPEMENT PERSONNEL				
Permis de former					
Formation de formateurs					
Formation de tuteurs					

ARDENNES

129 avenue Charles de Gaulle 08008 Charleville Mézières Cedex 03 24 33 02 24 contact@almea-formations-08.fr AUBE

9 rue Robert Keller 10151 Pont Sainte Marie Cedex 03 25 81 08 01 contact@almea-formations-10.fr

MARNE

32 rue Benjamin Franklin 51016 Châlons-en-Champagne Cedex 03 26 69 25 85 contact@almea-formations-51.fr

HAUTE-MARNE

1 rue Albert Camus 52904 Chaumont Cedex 9

03 25 35 09 09 contact@almea-formations-52.fr

www.almea-formations.fr

